

BSV n° 11 - 11 juin 2019

## A RETENIR CETTE SEMAINE

**Mildiou** : Persistance d'un temps instable. Grande vigilance \_\_\_\_\_ p 2

**Oïdium** : Risque épidémique élevé. Soyez vigilants \_\_\_\_\_ p 2

**Tordeuses** : Très rares glomérules observés \_\_\_\_\_ p 3

**Note nationale « abeilles »** : Consultable sur le site DRAAF et chambre d'agriculture \_\_\_\_\_ p 3

## STADES PHENOLOGIQUES



Début fleur

La floraison a débuté dans les parcelles les plus précoces. Elle devrait s'enclencher rapidement dans les autres parcelles. Elle pourrait toutefois progresser modérément, en raison des températures moyennes et des pluies prévues tout au long de la semaine.

D'après le modèle du Comité Champagne, le stade « pleine fleur » devrait être atteint avant la fin de semaine pour le chardonnay. Les cépages noirs devraient suivre de près.

Chardonnay : stade 18 « 11 à 12 feuilles étalées » à stade 19 « début de la floraison » dans les parcelles les plus hâtives.

Pinot noir et meunier : stade 17 « 10 feuilles étalées, inflorescences séparées » à stade 19.

Le retard phénologique s'est estompé petit à petit durant ces dernières semaines. Toutefois, il n'est pas entièrement comblé, et 3 à 4 jours de retard subsistent.

*Le réseau Vigne AOC Champagne compte 148 parcelles observées cette semaine.*

## MILDIOU

### 1.1 Situation

Peu de nouvelles taches ont été vues au vignoble durant ces dix derniers jours.

Au niveau des parcelles du réseau SBT, 7 % des parcelles sont actuellement concernées par la présence de mildiou sur feuilles (contre 4 % la semaine dernière). Il s'agit uniquement de taches éparses.

Les taches liées aux différents épisodes pluvieux du début du mois de juin sont attendues à partir du 14 juin.

Les pluies attendues pour les prochains jours pourraient être à l'origine de nouvelles contaminations au vignoble. D'après les abaques, les symptômes liés à ces contaminations sont attendus aux environs du 20 juin.

### 1.2 Analyse du risque

Soyez vigilants. Le risque mildiou reste toujours élevé

Les conditions météo actuelles sont favorables au mildiou, en raison des températures clémentes et de la succession d'épisodes pluvieux. A ce jour, les prévisions météo annoncent à nouveau des risques de pluie pour les prochains jours. De plus, cette période de floraison de la vigne est une période de grande sensibilité de la plante. Surveillez la météo.

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont la pousse de la vigne, les cumuls d'eau, l'état sanitaire de la parcelle et les prévisions de pluie.



Tache d'huile bordée d'un liseré brun, visible sur la face supérieure.



Fructifications visibles sur la face inférieure.

## OÏDIUM

### 1.1 Situation

La surveillance oïdium sur feuilles se poursuit sur les différents réseaux et a été étendue à tous les cépages. Elle se poursuivra jusqu'à la nouaison. Les données obtenues serviront à élaborer un indicateur permettant d'évaluer le risque épidémique à la floraison. Ensuite, les observations sur grappes prendront le relais.

Sur les parcelles du réseau SBT, un peu plus de 21 % des chardonnay sont actuellement concernés (contre 16 % la semaine dernière). La fréquence de symptômes varie de 4 à 24 % de feuilles avec présence d'oïdium.



Symptôme sur la face inférieure d'une feuille

### 1.2 Analyse du risque

Les inflorescences entrent dans une période de grande sensibilité (période floraison-nouaison).

De plus, l'indicateur régional « feuilles » place l'année 2019 comme une année à risque élevé, comme en 2015.

Surveillez vos parcelles (25 feuilles, face inférieure).

Soyez vigilants, notamment dans les parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles, ainsi que dans les parcelles à antériorité d'attaque sur grappes.

## TORDEUSES DE LA GRAPPE

### 1.1 Situation

Sur les parcelles du réseau SBT, des glomérules ont été observés dans 4 % des parcelles, essentiellement en secteur non confusé. Ces chiffres sont conformes à ce que laissait présager la très faible activité de vol et de ponte. Attention de ne pas confondre les glomérules de tordeuses (et notamment de cochylis) avec les nids de pyrales. Les nids de pyrales sont nettement plus gros que ceux de cochylis. Les chenilles correspondant aux premiers stades larvaires se ressemblent, elles sont de couleur verdâtre-blanc avec la tête noire luisante, mais elles n'ont pas le même comportement quand elles sont dérangées (la pyrale est plus vive et recule).



Chenille de pyrale.



Chenille de cochylis.

Le réseau de piégeage pour le suivi des tordeuses de la 2<sup>ème</sup> génération sera opérationnel pour la fin de cette semaine, pour un début de vol attendu d'ici une quinzaine de jours.

### 1.2 Analyse du risque

La pression des tordeuses de 1<sup>ère</sup> génération a été très faible. Un dernier point sera fait la semaine prochaine.

## BOTRYTIS

La pourriture grise est une maladie dont l'épidémiologie est extrêmement complexe. Le risque s'apprécie à la parcelle. Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant ...) permettent de la réduire et peuvent suffire dans les parcelles peu ou pas sensibles.

Pour plus de précisions, se reporter à la note technique commune 2019 consultable sur les sites Internet de la DRAAF Grand Est et de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est.

## NOTE NATIONALE « ABEILLES »



**Les abeilles butinent, protégeons les !**

***Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".
3. Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Pour plus d'informations : [http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note\\_nationale\\_abeilles\\_et\\_pollinisateurs\\_cle4f1286.pdf](http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_cle4f1286.pdf)

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE  
RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST  
SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES  
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE

Acolyance - Champagne Charles Collin - Champagne Chassenay d'Arce - Champagne  
Veuve Clicquot Ponsardin - Champagne Vranken Pommery - Comité Champagne - Compas  
- CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'Agric-  
ulture de la Marne - Magister - Novagrain - Ets Ritard - Soufflet Vigne - Stahl - Union  
Auboise - Union Champagne - Viti-Concept - Vinelyss.

**Rédaction :** Comité Champagne.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

**Crédit photo :** Comité Champagne, Visualhunt, DRAAF (SRAL).

**Animation du réseau Vigne :** Alexandra BONOMELLI - Comité Champagne. Tél. : 03 26 51 50 62 -  
courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr

**Coordination et renseignements :** Karim BENREDJEM - Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.  
Tél : 03 26 65 18 52 - courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez vous ici**  
[http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/  
abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/](http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/)

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'Environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.

